

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 11

N° 302

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 302

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 11

Rédiger ainsi l'alinéa 268 :

« 15° Le premier alinéa de l'article L. 173-2 est ainsi rédigé : « Dans le cas où l'assuré a relevé du régime général de sécurité sociale, du régime des salariés agricoles ou du régime social des indépendants et lorsqu'il... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification des dispositions applicables au titre de l'article L. 173-2 du code de la sécurité sociale